



## PRÉFET DU VAL DE MARNE

### RENOUVELLEMENT CARTE DE SÉJOUR PERMANENTE (article L 314-14 du CESEDA)

**Si vous n'avez pas toutes les pièces mentionnées, ne venez pas en Préfecture.**

#### Liste des pièces à fournir (produire originaux et copies de chaque document) :

Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

La fiche de renseignement et des modèles de documents sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Creteil/Documents-utiles>

- **Carte de séjour.**
- **Justificatif de nationalité <sup>1</sup>** : passeport en cours de validité (pages d'identité, de validité, des visas et cachets/tampons d'entrée et de sortie de France) **ou** attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, **faisant expressément mention de la nationalité du demandeur** **ou** tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (*exemples* : carte d'identité, carte consulaire, etc).
- **Si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie** : déclaration sur l'honneur selon laquelle le demandeur ne vit pas en France en état de polygamie.
- **Attestation sur l'honneur selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France au cours des 10 dernières années, datée et signée.**
- **Justificatif de domicile :**  
 La date du document doit être **de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.**  
**Si le demandeur est locataire ou propriétaire** : facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) **assorti** de la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation, **datée de moins de 6 mois.**  
**Si le demandeur est hébergé à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.  
**Si le demandeur est hébergé par un particulier** : attestation d'hébergement, datée de moins de 6 mois, précisant le nom de l'hébergeant et de l'hébergé, et signée par l'hébergeant. L'attestation doit être accompagnée d'un justificatif d'identité de l'hébergeant en cours de validité (*exemples* : carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, etc) et d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant.
- **Fiche de renseignements préalablement complétée, datée et signée.**
- **3 photographies, format 35 mm x 45 mm** – tête nue, moins de 3 mois et ressemblantes, norme ISO/IES 1979-44-5 2005 (pas de copie).